

IMMOBILIERE CRONENBOURG, S.A.R.L. AU CAPITAL DE 7622,45 € - 40, route de Mittelhausbergen 67200

STRASBOURG SIRET : 33780000700011 APE : 6831 Z

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6701 2016 000 004 974 portant la mention "gestion immobilière" et "transaction sur immeubles et fonds de commerce" délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Strasbourg garantie par GALIAN, 89, rue La Boétie à PARIS, sous le numéro d'adhérent 1659, pour un montant de 460 000 € pour son activité de gestion immobilière et un montant de 120 000 € pour son activité de transaction immobilière.

HONORAIRES au 1er novembre 2017

(Tarif TTC, TVA au taux actuel de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation) En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat initial.

TRANSACTION (partagés entre le vendeur et l'acquéreur)

Prix de vente hors honoraires	Habitation / Professionnel		Terrain		Commercial / Industriel	
	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
Jusqu'à 20 000 €	1 250 €	1 250 €				
De 20 001 à 50 000 €	5 %	5 %	3,56 %	3,56 %	6,03 %	6,03 %
De 50 001 à 76 000 €	4,5 %	4,5 %				
De 76 001 à 100 000 €	4 %	4 %				
De 100 001 à 150 000 €	3,5 %	3,5 %				
Au -dessus	3 %	3 %				

LOCATION D'HABITATION :

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	50 € TTC en cas de gestion ou de mandat exclusif 100 € TTC en cas de mandat simple	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Hors zone tendue : 95 % du montant du loyer hors charges, dans la limite de 8 € TTC / m ² de surface habitable Zone tendue : 95 % du montant du loyer hors charges, dans la limite de 10 € TTC / m ² de surface habitable	Hors zone tendue : 95 % du montant du loyer hors charges, dans la limite de 8 € TTC / m ² de surface habitable Zone tendue : 95 % du montant du loyer hors charges, dans la limite de 10 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Locaux commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
		12,06 % TTC sur le montant du loyer triennal

HONORAIRES POUR RÉDACTION DE BAUX : (la charge des honoraires est fixée contractuellement)

- à usage d'habitation 2,40 % sur le loyer annuel net de charges
- autres baux 2,40 % sur le loyer triennal net de charges

Modification de bail 50 € TTC (à la charge du demandeur)

GÉRANCE : de 5 % à 17,79 % sur loyers ou sommes encaissés à la charge du mandant

RENOUVELLEMENT DES BAUX DES LOCATAIRES SI NON ACCEPTATION DE LA PROCEDURE AMIABLE :

Recherche de références de loyers, prises de photos, constitution et dépôt du dossier auprès de la commission de conciliation, présence lors de la convocation de la commission : vacation de 65 € de l'heure

HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES GARANTIE DES LOYERS : 3 % sur toutes sommes encaissées à la charge du mandant.

DEMANDE DE SUBVENTION ANAH : 12 % sur le montant de la subvention (minimum 250 €) à la charge du bénéficiaire de la subvention)

AVIS DE VALEUR : 100 € TTC pour un appartement, 150 € TTC pour unemaison, avis de valeur offert si un mandat de vente est confié à l'agence.

VACATION : 65 € l'heure. (la charge des honoraires est fixée contractuellement)

LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE